

102/20

EC/ALL

COMMUNE DE GUERLESQUIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance publique du 21 octobre 2021

Séance publique du 21 octobre 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-et-un octobre à 18 heures, le Conseil Municipal de GUERLESQUIN, légalement convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
Présents : Éric CLOAREC ; Christiane DUGAY ; Éric LE SCANFF ; Édouard TROLES ; Hervé TILLY ; Chantal COLLÉOU ; Florent LE HERVÉ ; Paul UGUEN ; Françoise NORMAND ; Cyrielle MOY ; Annick LE GALL ; Marc LEFEVRE ; Rémy LE MEUR
Absents : Laurence LE ROY-TASSEL ;
Procurations Laurence LE ROY-TASSEL donne procuration à Sonia FLOCH
Secrétaire de séance : Cyrielle MOY
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15
Date de convocation du Conseil Municipal : 15 octobre 2021
Secrétaire : Mme MOY Cyrielle

Objet : Voirie Communale modification

Monsieur Le Maire informe les membres du conseil municipal que dans le cadre du calcul de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), il est nécessaire de réviser annuellement les voiries communales.

Le classement de ces voies était déclaré annuellement à 30 kilomètres. Or après analyse, il s'avère que depuis 1988, le classement n'avait pas été révisé. Il y a donc lieu de procéder à cette révision.

Conformément aux articles L 141-3 du Code de la voirie routière, le conseil municipal peut classer une voie communale sans enquête publique préalable sauf lorsque l'opération envisagée a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie. Ces voies sont ouvertes à la circulation du public.

Monsieur Le Maire propose de déclarer les voies ci-contre pour 2021 :

Envoyé en préfecture le 22/10/2021

Reçu en préfecture le 22/10/2021

Affiché le

ID : 029-212900674-20211021-0102-DE

Classement des voies communales

Désignation	Origine de la voie	lieuxdits desservis	Fin de limite de la voie	Longueur en 2021 (en m)	Largeur moyenne estimée en 1988	Date de classement	Ancienne appellation
Voie communale n°1 de Kerret	Rue Morice du Parc		Limite avec la commune de Plougras, pont de Kerret	1102	7m	17/05/1837	de Guerlesquin à Carhaix
Voie communale n°2 de Guerlesquin à Plounérin	Rue du Docteur Quéré	Toul ar C'hoat, Hent Meur et Modez	Limite de la commune de Plounérin (ruisseau de Coat ar Noz)	3902	7m	17/05/1837	de Guerlesquin à Guingamp/du CD42 à la VC n°2
Voie communale n°3 du Centre au Lez	rue de Kerigonan	Abords de Kerhuon et Kerniou	Le Lez	3500	6 à 10m	28/01/1837	du Centre au Lez
Voie communale n°4 de Créac'h Quivinen	rue de Keravel	Toul Coat, Créac'h Quivinen et Lezalver	Limite avec la commune de Plouégat Moysan, lieu-dit Kernévez	3573	7m		de Créac'h Quivinen
Voie communale n°5 de Castel Pic à Penarvern	de CD n°42 au PK64,780 Castel Pic		Voie communale n°3 abords de Penarvern	1514	6m		De Castel Pic au Lez
Voie communale n°6	Voie communale n°3 prolongement de la Voie communale n°5	De Roc'h ar Verc'h	Voie communale n°2 - Pont ar Marc'hat	1206	8m		Chemin rural de Roch ar Verc'h
Voie communale n°7	Voie communale n°4	Abords de Goasquéau et Prathellou	Kervocu	1307	8m		Chemin rural de Kervocu
Voie communale n°8	Voie communale n°4 lieu-dit Toul Coat	Abords de Haouden, Nezers et Kermorvan	Trofalher	1800	7m		Chemin rural de Trofalher
Voie communale n°9	CD n°42 au PK 64430	Abords de Goasivinic Creis et Goasivinic Conan	Voie Communale n°4	1206	8m		Chemin rural de Goasivinic
Voie communale n°10	Voie communale n°2	Abords de Kerdennet et Kerhuon	Voie communale n°3	800	8m		Chemin rural de Kerhuon
Voie communale n°11	CD n°42 au PK 67.540		Limite avec la commune de Plouégat Moysan	330	8m		CD n°42
Voie communale n°12	CD n°42 au PK 64.000 Catesl Pic Huella		CD n°42 au PK 64.485 carrefour de la Voie communale n°9	470	8m		
TOTAL en m				20710			

Envoyé en préfecture le 22/10/2021

Reçu en préfecture le 22/10/2021

Affiché le

ID : 029-212900674-20211021-0102-DE

Classement des voies communales à caractère

Numéro d'ordre	Appellation	Origine de voie	Fin de limite de voie	Longueur
501	Porz Kloz Uhella	Hent ar C'hastell		118
502	Hent ar C'hastell	RD n°42	rue Jean du Penhoët/ rue de Keravel	387
503	Porz Kloz Kreiz	Hent ar C'hastell		120
504	Gwenojenn Porz Kloz	Hent ar Feuteun		258
505	Park ar Ker	Hent ar Feuteun		238
506	Hent ar Feuteun	RD n°42	Rue de Kéravel/voie communale n°4	497
507	Hent ar Porz Lann	RD n°42	rue du Docteur Quéré	113
508	Hent Park Ar Piz	Hent ar Porz Lann		90
509	Rue Charles Rolland	Voie communale n°2		295
510	Park ar C'hiviger	Rue de Kerigonan	Rue de Kerigonan	300
511	Hent Sav Héol	Rue Even Gwen	Hent Milin Couë	250
512	Hent Hanternoz	RD n°42	rue du Docteur Quéré/Voie communale n°2	750
513	Hent ar vrec'h Du	Hent Hanternoz		0
514	Hent Dour Boutelleg	Hent Milin couë	Park ar Piz	347
515	Hent Tro Guic	Voie communale n°2		1350
516	Park ar Gwiader	Park ar Gwiader		65
517	Park ar Gwiader	rue de la Résidence		120
518	rue de la Résidence	RD n°42	Hent Tro Guic	450
519	Park ar Beleg	rue de la Résidence		126
520	Hent ar Miliner	rue de la résidence	Plan d'eau du Guic	345
521	Kernaman Vihan	Hent Kernaman		100
522	Hent Kerbruant	Hent Kernaman		150
523	Hent Kernaman	RD n°42	rue de la Résidence	350
524	Leur Penn ar C'hra	rue du Guic		50
525	Hent Penn ar C'hra	rue du Guic		86
526	Rue du Guic	RD n°242	RD n°242	510
527	Leur ar Vengleuz	Rue du Guic	Rue du Guic	72
528	Hent Toull Kerzers	RD n°242	Route de Hippodrome Plijadur	970
529	Hent ar Dourel	Hent Toull Kerzers	Rue du Guic	1178
530	Hent ar Morillon	Rue Morice du Parc/Voie communale n°1	Hent Toull Kerzers	280
531	Hent ar Falc'hérien	rue Morice du Parc	Hent Toull Kerzers	265
532	Hent ar Gourenou	Rue Morice du Parc	Hent Toull Kerzers	265
533	Hent ar C'habousserien	rue Morice du Parc	Hent Toull Kerzers	285
534	Impasse Prad ar Léon	Hent ar Marc'had	Hent ar Marc'had	80
535	Hent ar Marc'had	RD n°242	Hent ar C'habousserien	120
536	Ar Roudour	Rue Morice du Parc		300
537	Hent ar Stoup	RD n°242	Rue Morice du Parc/Voie communale	600
538	Hent Kreisteiz	RD n°42	Rue Morice du Parc/Voie communale	1300
539	Hent Cleuaëz	RD n°42	Hent Kreisteiz	125
540	Rue Jean du Penhoët	RD n°42	Hent Poull Zabren	300
541	Hent Poull Zabren	RD n°42	Rue de Kéravel	300
542	Rue de Keravel	Voie communale n°4	Hent Poull Zabren	375
543	Rue du Docteur Quéré	RD n°42	Voie communale n°2	560
544	Rue de Kerigonan	Voie communale n°2		320
545	Rue Morice du Parc	RD n°242	Voie communale n°1	590
546	Hent ar Merc'heterien	Rue Morice du Parc	Hent ar Marc'had	165
547	Lotissement Skol al Louarn			100
548	Lotissement du Petit Bellassis	Hent ar Stoup	Rue du Général de Gaulle	65
549	Place du Champ de Bataille	Rue du Docteur Quéré	Rue du Général de Gaulle	50
550	Plas ar Morc'h	Rue du Docteur Quéré	Rue du Général de Gaulle	50
551	Chemin des Haras	Hent Milin Couë	Hent Sav Héol	100
552	Hent Milin Couë	Rue du Docteur Quéré	Rond point Hent Milin Couë	600
553	Lotissement Hent ar Stoup	Hent Ar Stoup	Hent ar Stoup	300
554	Chemin de ronde du plan d'eau	Route Départementale n°242	Au Chemin de ronde	1600
TOTAL				18780

Classement des voies communales à caractère de nouveau

Numéro d'ordre	Appellation	Origine de voie	Fin de limite de voie	longueur
601	Troguic	Hent Troguic		205
602	Saint Ener	VC n°1	Saint Ener	1200
603	Kerolland	Kerolland	Castel Kerigonan	600
604	Kerhellou	Departementale 42	Kerhellou	500
605	Kerhellou - Chemin	Departementale 42	Limite Plouégat Moysan	330
606	Kerhellou	Departementale 42	Départementale 42	500
607	Ar C'heun	Limite Plounérin	Ar C'heun	400
608	Lann Vraz	Départementale 142	Limite Plounérin	300
609	Guernevez Turluer			150
610	Trofalher	VC n°2	Limite Bosorhel	1800
611	Castel Pic	RD 42	VC n°2	1200
612	Goasivinic Creiz	RD 42	La Garenne Lochrist	900
613	Goasivinic Huella	RD 42	Goasivinic Huella	500
614	Créac'h Quivinen	VC n°2	Créac'h Quivinen	150
615	Goasivinic Conan	Castel Pic	Goasivinic Conan	900
616	Haouden	CV n°2	Haouden	250
617	Kerlaéron Huella			200
618	Rest ar Big	RD 42	Rest ar Big	150
619	Kerfoën	CV n°2	Kerfoën	900
620	Keravel	Keravel	Prat Hellou	1500
621	Boduel	Voie communale n°3	Boduel	150
622	Kernijen	Voie communale n°3	Kernijen	300
623	Pen ar Vern	Voie communale n°3	Pen ar vern	500
624	Kerhuon	Voie communale n°3	Kerhuon	200
625	Kerniou	Voie communale n°3	Kerniou	300
626	Kerdennet	Voie communale n°2	Kerdennet	500
627	Ar Woarem	Voie communale n°2	Convenant bris	700
628	Kernon	Voie communale n°2	Kernon	400
629	Kerforn	Voie communale n°2	Kerforn	300
630	Quignec	Voie communale n°5	Quignec	550
631	Treusquer	Voie communale n°5	Route Départementale 142	350
632	Kerahed	Route Départementale	Kerahed	350
633	Kerahed Bian	Route Départementale	Route Départementale n°42	150
634	Kervrunec	Route Départementale	Kervrunec	300
635	Tropostec	Voie Communale n°4	Tropostec	300
636	Kernostis	Route Départementale	Kernostis	1000
637	Guernevez Turluer	Voie Communale n°6	Guernevez Turluer	150
638	Ar Lann	Voie communale n°6	Ar Lann	250
639	Toul Ar C'hoat	Voie communale n°2	Toul ar C'hoat	150
640	Modez	Voie communale n°2	Modez	300
641	Pen ar C'hoat	Voie communale n°2	Pen ar C'hoat	450
642	Kerlouët Vras	Voie communale n°2	Kerlouët Vras	200
643	Kerdennet Vras	Voie communale n°2	Kerdennet Vras	400
644	Kerriwall	Route Départementale	Kerriwall	350
645	Poulfanc Vras	Route Départementale	Poulfanc	300
				21535

N'existe plus

En plus

Voies nouvelles ou à créer : Chemin des haras, Hent Skol ar Louarn, Hent Kleuaës, Hent ar Stoup, Hent ar Porz Lann, Park ar Piz, Place Prosper Proux, Plas ar morc'h (sans le parking), Hent ar Merc'heterien, Ar Vengleuz (sans le parking), Hent TroGuic, Pen ar Gêr, route (Barets Geffroy)

Monsieur Le Maire informe l'assemblée délibérante que le travail de recensement et de mise à jour des voies communales fera l'objet d'un second travail en 2022. En effet, la totalité des voies communales estimée aux alentours de 80 kilomètres, grâce à l'outil du système d'information géographique (SIG), n'a pas pu faire l'objet d'un travail de recensement et de vérification terrain dans le délai imparti par la préfecture.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de ces informations, et en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

Envoyé en préfecture le 22/10/2021

Reçu en préfecture le 22/10/2021

Affiché le

ID : 029-212900674-20211021-0102-DE

- **D'émettre un avis favorable à la proposition de nouveaux tableaux de voirie communale, tels que présentés par M Le Maire**
- **D'adopter les tableaux de classement de voirie communale, ci-contre en date du 21 octobre 2021 qui établissent la longueur des voies classées dans le domaine public communal à 61 kilomètres**

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Eric Cloarec